

MARDI, 11 août 1891.

Le comité se réunit à 10.30 h. du matin.

PRÉSENTS :

*Messieurs Girouard, président.*

Adams,	Desjardins ( <i>L'Islet</i> ),	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Amyot,	Dickey,	Moncrieff,
Beausoleil,	Flint,	Mulock,
Chapleau,	German,	Ouimet,
Choquette,	Ives,	Tarte,
Coatsworth,	Kirkpatrick,	Thompson (Sir John),
Costigan,	Lavergne,	Weldon,
Curran,	Masson,	Wood ( <i>Brockville</i> ).—29.
Davies,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	
Desaulniers,	McLeod,	

Les minutes de samedi sont lues et approuvées.

Sir Hector L. Langevin est assermenté et donne lecture au comité d'une déclaration. Sa transquestion est remise à demain. Un extrait du *Canadien* du 16 février 1891, intitulé "Avertissement à Sir Hector", est classé et marqué Exhibit "V 16"; une lettre signée par P. V. Valin, en réponse à cet extrait, et marquée Exhibit "W 16."

Sur motion de M. Mulock, il est

*Ordonné*: qu'une sommation de comparaître demain soit envoyée à M. Michael Starrs, d'Ottawa.

M. St. George Boswell est rappelé et interrogé sur le contrat du mur du sud; une lettre est classée et marquée Exhibit "X 16."

Le président donne lecture d'un projet de rapport à la Chambre au sujet du refus de l'hon. Thomas McGreevy de répondre à certaines questions qui, lui ont été posées pendant sa transquestion, et ce projet est adopté.

A 1 heure, le comité se retire.

4 heures du soir.

M. H. J. Chaloner est rappelé et soumet un état indiquant comment une somme de \$84,000 a été dépensée par l'hon. Thomas McGreevy, du 8 mai au 30 juin 1884, et cet état est classé et marqué Exhibit "Y 16."

M. Louis Coste, ingénieur en chef intérimaire du ministère des Travaux publics, est assermenté et interrogé; une lettre de F. H. Ennis à A. A. Verret est classée et marquée comme Exhibit "Z 16."

*Ordonné*: que le Dr A. Prieur soit dispensé de se présenter de nouveau.

Sur motion de M. Tarte, il est

*Ordonné*: que tous les livres de minutes des commissaires du havre de Québec, qui sont maintenant sous la garde du comité, fassent partie des documents en cette affaire.

*Résolu*: que l'honorable Théodore Robitaille étant incapable, pour cause de maladie, de comparaître devant le comité et ayant exprimé le désir d'être interrogé